

Budget supplémentaire – Budget régional – Exercice 2026

Séance plénière des 9 et 10 juin 2026

Le Budget supplémentaire 2026 procède aux ajustements habituels de mi-exercice, avec l'intégration du résultat 2025 et l'actualisation des prévisions budgétaires au regard des évolutions intervenues depuis le vote du Budget primitif. Il se caractérise par un niveau élevé de réajustements en recettes, marqué à la fois par l'inscription de recettes nouvelles, l'annulation de plusieurs financements attendus et une réduction significative du recours prévisionnel à l'emprunt, ramené de 314,5 M€ à 214,3 M€.

Le Budget supplémentaire traduit également plusieurs évolutions de périmètre et de gestion, notamment concernant les fonds européens, avec un transfert d'une partie des crédits de l'investissement vers le fonctionnement. Au total, les dépenses régionales progressent de manière limitée (+20,1 M€ en crédits de paiement), mais cette évolution masque des ajustements contrastés selon les politiques publiques et les piliers d'intervention de la collectivité.

Pilier 1 - Développement économique et Emploi

Le CESER relève que ce budget supplémentaire est fortement marqué par les conséquences du désengagement de l'État sur la formation professionnelle et l'apprentissage, avec des impacts significatifs pour les demandeurs d'emploi, les entreprises et les centres de formation. Il souligne toutefois l'inscription de crédits en cohérence avec plusieurs de ses préconisations récentes, notamment en matière de souveraineté numérique, de soutien au secteur agricole et de gestion durable de la ressource en eau.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Le CESER note plusieurs ajustements budgétaires permettant d'atténuer certaines réductions intervenues au Budget primitif, notamment dans les domaines de la culture, de l'emploi associatif et du sport. Il relève cependant que les crédits supplémentaires mobilisés demeurent inégalement répartis selon les politiques concernées.

Pilier 4 - Transition écologique et énergétique

Le CESER souligne l'effort de la Région pour faire face à des dépenses nouvelles liées aux aléas climatiques et à la hausse des coûts de l'énergie. Les crédits inscrits pour soutenir les territoires touchés par les intempéries et couvrir les surcoûts énergétiques témoignent de l'importance croissante des enjeux d'adaptation et de résilience territoriale.

Ce Budget Supplémentaire (BS) apporte les ajustements d'usage :

<i>(Hors dette)</i>	BP2026	avec ajustements du BS2026
Recettes de fonctionnement	2,6 Mds€	2,75 Mds€
Recettes d'investissement	433,1 M€	404,5 M€
Dépenses de fonctionnement	2,23 Mds€	2,25 Mds€
Dépenses d'investissement	0,924 Md€	0,921 Md€

Pour un budget de 3,67 Mds€ (BP 2026), les données financières présentées dans le cadre de ce Budget supplémentaire résultent :

En recettes :

- de l'excédent des exercices 2025 et antérieurs, soit 143,782 M€ ;
- de recettes nouvelles, pour un montant de 45,276 M€ ;
- de l'annulation de recettes pour un montant de 68,755 M€ ;
- de l'annulation de 100,215 M€ d'emprunt au budget 2026.

En dépenses :

- de l'inscription nette de 20,09 M€ de crédits de paiement supplémentaires, résultant d'inscriptions nouvelles, d'annulations et de virements de crédits.

1. Les recettes régionales

Le Budget Supplémentaire 2026 prévoit un ajustement global des recettes à hauteur de 45,28 M€ de recettes nouvelles, dont 35,6 M€ en fonctionnement et 9,676 M€ en investissement. En parallèle, 68,76 M€ de recettes sont annulées, réparties entre 30,57 M€ en fonctionnement et 38,19 M€ en investissement. Enfin, l'annulation de 100,22 M€ d'emprunt ramène le montant mobilisable à 214,3 M€, contre 314,5 M€ votés au BP

1 – Les annulations de recettes

Les recettes à annuler sur 2026, hors emprunt, s'élèvent à **68,76 M€** :

- **38,19 M€ au titre de la section d'investissement**
- **30,57 M€ au titre de la section de fonctionnement.**

2 – Les recettes supplémentaires

Les nouvelles recettes s'élèvent à **45,28 M€** :

- **9,7 M€ au titre de la section d'investissement,**
- **35,6 M€ au titre de la section de fonctionnement.**

3 – Les annulations d'emprunt

La prévision d'emprunt établie lors du Budget Primitif est ajustée à la baisse (214,3 M€ contre 314,5 M€ votés au BP 2026).

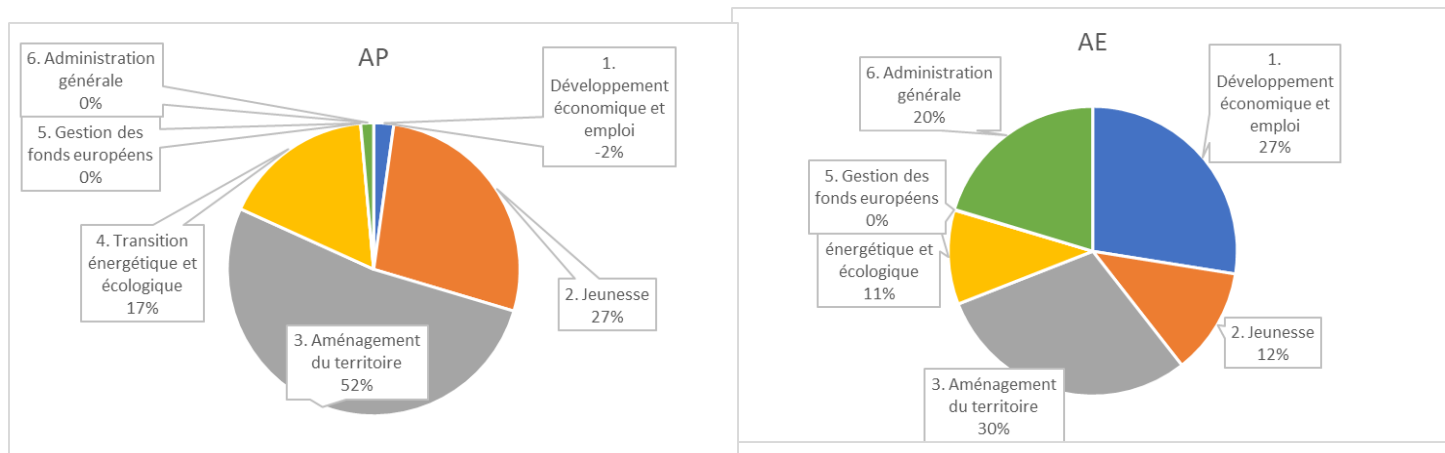
Pour mémoire :

	Emprunts nouveaux annoncés au BP	Avec ajustements (DM et BS)	Utilisation effective des emprunts nouveaux (CA)	Ratio entre ce qui est annoncé au BP et ce qui est utilisé (en %)
2018	585 M€	401,14	201 M€	34,36
2019	523,3 M€	241,89	150 M€	28,66
2020	579 M€	588	456 M€	78,76
2021	588,7 M€	479,63	385 M€	65,4
2022	654,31 M€	424,78	340 M€	51,96
2023	724,48 M€	626,23	491 M€	67,77
2024	602 M€	538	415 M€	68,9
2025	412 M€	340,31	280 M€	67,9
2026	314,5 M€	214,3		

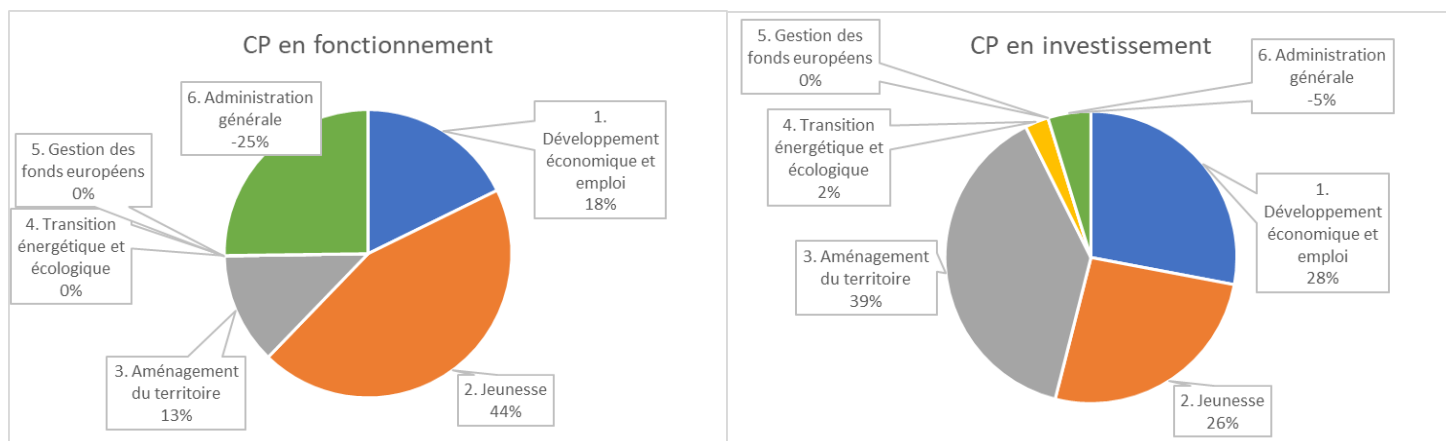
2. Les ajustements de dépenses par piliers

Du côté des dépenses, le Budget supplémentaire 2026 se traduit par une augmentation nette de 20,1 M€ de crédits de paiement. Cette évolution résulte principalement de la prise en compte des conséquences des intempéries survenues en début d'année, de la hausse des coûts énergétiques, ainsi que d'ajustements rendus nécessaires par les évolutions des financements de l'État, notamment dans le domaine de la formation et de l'apprentissage. Les crédits supplémentaires sont répartis sur l'ensemble des piliers de l'action régionale, avec une progression notable des dépenses de fonctionnement. À l'inverse, le pilier Jeunesse enregistre une diminution significative de ses crédits, principalement concentrée sur les dispositifs liés à l'apprentissage et à la formation professionnelle, en lien avec la baisse des financements nationaux. Par ailleurs, l'évolution de la maquette budgétaire des fonds européens conduit à un rééquilibrage entre sections d'investissement et de fonctionnement.

■ Répartition des ajustements en Autorisations de Programmes (AP) et en Autorisations d'Engagement (AE)



■ Répartition des ajustements Crédits de paiement (CP)



■ Les annulations de dépenses

Les annulations des dépenses de fonctionnement et d'investissement portent essentiellement sur les politiques de formation professionnelle, d'apprentissage et sur certains financements européens, en cohérence avec les diminutions de recettes constatées dans le cadre du Budget supplémentaire. Elles traduisent principalement les conséquences du désengagement de l'État sur plusieurs dispositifs de formation et d'accompagnement des publics, ainsi que des ajustements techniques liés au calendrier de réalisation de certaines opérations.

Pilier 1 – Développement économique et Emploi

Un désengagement massif de l'État sur la formation et l'apprentissage

Le CESER souligne que le Budget supplémentaire 2026 est profondément marqué par un désengagement massif de l'État sur la formation professionnelle et l'apprentissage. Le CESER note d'ailleurs que les quelques bonnes surprises enregistrées en matière de recettes, notamment l'atténuation du DILICO, sont très largement effacées par les décisions gouvernementales, dont certaines très récentes, remettant en cause les engagements initiaux de l'État dans ces domaines.

En matière d'apprentissage, France Compétences réduit de 88 % les dotations aux Régions destinées à l'accompagnement des CFA : l'enveloppe nationale passe de 268 M€ à 33 M€, entraînant pour la Région Nouvelle-Aquitaine une perte de recettes de 35,7 M€. En parallèle, l'État annonce une baisse de 13,3 M€ de sa contribution au Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). À ces diminutions s'ajoutent les récentes décisions concernant les formations sanitaires et sociales. Pour le CESER, l'ensemble de ces mesures aura un impact significatif sur les entreprises et les salarié·es, au moment même où l'activité économique subit les conséquences brutales des événements au Moyen-Orient.

Le CESER note que la Région en tire les conséquences dans le BS, en inscrivant ces diminutions de recettes et en réduisant ses crédits de paiement, en particulier sur les lignes dédiées au soutien aux CFA (investissements et équipements) ainsi que sur la charte d'apprentissage (carte contractuelle).

Le CESER prend acte du caractère fléché et non fongible des fonds nationaux, qui limite, du point de vue technique et budgétaire, les marges de manœuvre de la Région. Néanmoins, il considère que cette contrainte ne saurait justifier que les ajustements pèsent prioritairement sur les personnes demandeuses d'emploi et les publics les moins qualifiés. La Région conserve une capacité d'arbitrage interne lui permettant de préserver, au moins en partie, les enveloppes qui leur sont destinées, en particulier au regard du caractère temporaire et connu dès l'origine des crédits du PRIC.

Des choix régionaux qui fragilisent les demandeurs d'emploi et les publics les plus éloignés

Dans ce cadre contraint, le CESER observe que la Région assume des arbitrages internes qui renforcent certaines lignes tout en en réduisant d'autres. Sur la formation professionnelle continue des crédits sont diminués sur plusieurs dispositifs d'accompagnement et de sécurisation tandis que 9,5 M€ supplémentaires sont consacrés aux formations dites structurelles. En parallèle, la carte contractuelle d'apprentissage est réduite et les capacités d'investissement dans les CFA sont amputées, ce qui risque de ralentir des projets d'équipement et de rénovation.

Le CESER rappelle que ces choix interviennent alors qu'environ 8 000 formations destinées aux demandeurs d'emploi, soit près d'un quart de l'offre régionale, sont appelées à disparaître en 2026. Il note que certains publics vulnérables et certains territoires déjà fragiles sont particulièrement exposés à ces évolutions et alerte sur le risque de recul de leur accès à la formation, alors même que le contexte économique et les besoins de recrutement dans plusieurs secteurs justifierait au contraire un effort renforcé de qualification et d'accompagnement. Il souligne en outre que certaines formations déjà sous tension, telles que le BPREA et plus largement des parcours qualifiants en direction des publics en reconversion ou en installation agricole, pourraient être particulièrement affectées si les crédits sont prioritairement orientés vers des formations structurelles ciblées au détriment des parcours de base ou de capacité. Pour le CESER, cette évolution va à rebours des besoins de renouvellement des générations et de sécurisation des parcours professionnels sur le territoire régional.

Souveraineté numérique, résilience économique et gestion durable des ressources : des crédits en cohérence avec les préconisations du CESER

Le CESER note avec intérêt l'inscription de crédits en lien avec des productions récentes du CESER. Ainsi nos travaux récents pour une IA sobre et souveraine¹ trouvent un écho avec l'inscription d'1,6 millions d'euros en AP pour un data Center mutualisé sur le campus de l'université de Poitiers. À ce titre on pourra aussi souligner la volonté de la Région à réduire massivement sa dépendance aux outils numériques soumis aux règles d'extra territorialité afin de renforcer la souveraineté numérique de la collectivité.

Le CESER note enfin la réactivité de la collectivité régionale avec l'inscription de crédits permettant d'apporter une aide aux structures agricoles et viticoles impactées par des événements climatiques où une crise systémique.

Enfin, les crédits ouverts sur le projet « concession rivières de Gascogne et Neste » illustrent la nécessaire attention à la gestion de l'eau partagée par le Conseil régional et le CESER (rappel de la contribution des CESER arc atlantique).

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Un budget supplémentaire qui permet de compenser pour partie certaines baisses affichées au budget primitif

Le CESER note certains ajustements opérés dans le cadre de ce budget supplémentaire en faveur de divers domaines d'intervention auxquels elle attache une vigilance particulière.

En matière **culturelle**, le CESER enregistre, comme l'année précédente, un ajustement du budget dédié à l'ALCA, afin de limiter les effets de la baisse imposée au budget primitif. Cet ajustement correspond à un virement de crédits initialement mobilisés sur le contrat de filière cinéma et audiovisuel (150 k€ en autorisations d'engagement et 55 k€ en crédits de paiements). Dans ce même domaine de la politique culturelle, le CESER relève un abondement des crédits destinés aux manifestations culturelles (152,6 k€ en autorisations d'engagement et 21,6 k€ en crédits de paiement, en faveur du Festival de la BD d'Angoulême et de l'ADBDA d'une part, à un festival du film ornithologique d'autre part), aux lieux culturels (200 k€ en autorisations d'engagement et 140 k€ en crédits de paiement, en faveur de l'Opéra de Bordeaux) et des langues et cultures régionales (100 k€ en faveur de l'Office Public de la Langue Basque).

Dans le domaine du **sport**, le CESER enregistre l'inscription de 600 k€ supplémentaires destinés à la réalisation d'un équipement sportif, s'agissant d'une nouvelle tribune du stade de Chanzy à Angoulême (baptisée « tribune Edouard Leclerc »). Si elle comprend l'intérêt de cet aménagement en termes d'attractivité, le CESER estime que ce type d'investissement ne répond que marginalement ou très indirectement au développement de la pratique sportive contrairement à la réalisation d'installations sportives. Par ailleurs, 200 k€ viennent abonder les crédits en faveur des clubs sportifs professionnels (centres de formation). Si cette inscription nouvelle vient en partie compenser la baisse opérée sur cette ligne au budget primitif, le CESER regrette qu'un ajustement n'ait pu être consenti en faveur de la pratique du sport pour tous ou du sport-santé, encore plus fortement amputés en 2026.

¹ Rapport du CESER « L'Intelligence Artificielle : Impacts, risques et opportunités pour les filières économiques régionales » (Mars 2026)

Enfin, le CESER apprécie le rehaussement des crédits destinés à **l'emploi associatif** (+ 102,6 K€), ce qui atténue les effets de la réduction du budget initial pour l'année 2026 et permet de mieux répondre aux besoins des associations employeuses en région.

Pilier 4 - Transition écologique et énergétique

Le CESER prend acte des évolutions budgétaires présentées et souligne l'effort de la Région pour répondre à des dépenses nouvelles liées aux aléas climatiques et aux surcoûts énergétiques. Ces crédits témoignent de l'importance croissante des enjeux d'adaptation et de résilience des territoires face aux conséquences du changement climatique et aux tensions persistantes sur les marchés de l'énergie. À ce titre, le Budget supplémentaire 2026 prévoit notamment l'inscription de 1,05 M€ pour le fonds régional exceptionnel de soutien aux sinistrés des intempéries de l'hiver 2026, ainsi que 3,8 M€ destinés à couvrir les surcoûts énergétiques constatés depuis le début de l'année. Le CESER considère que ces dépenses illustrent la nécessité de poursuivre les efforts engagés afin de renforcer la capacité d'adaptation du territoire et de réduire sa vulnérabilité aux chocs climatiques et énergétiques.



Proposition de la Commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU, Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »
Présidente : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteur : Sylvie MACHETEAU

3 - « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »
Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER
« Budget supplémentaire – Budget régional – Exercice 2026 »

166 votants
166 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine